

**Document 1 : Les différents systèmes de retraite existants**

Il existe principalement deux grands systèmes de retraite :

● **Le système de retraite par répartition**

Ce système de retraite est fondé sur l'existence d'une solidarité intergénérationnelle. A chaque période, les pensions de retraite reçues par les retraités sont directement financées par les cotisations sociales prélevées sur les revenus des actifs. Ce sont donc, à un moment donné, les générations d'actifs qui financent, par leurs cotisations, les revenus des inactifs. Ce système repose sur la confiance des actifs dans l'existence d'une génération future qui viendra à son tour financer par leurs cotisations leur propre retraite. Ce système a pour principal avantage de permettre à tous les actifs, quels que soient le montant de leur leurs revenus durant leur vie active, de pouvoir prétendre à une retraite, même si durant leur vie active ils n'ont pas eu les moyens de se constituer une épargne. C'est ce type de système qui fonctionne dans la plupart des pays développés, comme en France par exemple.

● **Le système de retraite par capitalisation**

Ce système ne repose pas sur la solidarité. Au contraire, il fonctionne selon un principe individualiste : au cours de sa vie active, une personne doit se constituer une épargne, qu'il utilisera durant sa période de retraite. Cette somme est placée,

le plus souvent à la Bourse, afin de gagner en valeur au cours du temps. Il n'y a donc pas de redistribution, ni entre générations, ni entre individus. Selon les partisans de ce système, il disposerait de deux principaux avantages :

- 1) Il est fondé sur l'idée de mérite : chacun reçoit une somme équivalente au niveau de son effort d'épargne fourni durant sa vie active. Il s'ensuit donc une responsabilisation des individus, qui ne peuvent compter que sur eux-mêmes
- 2) Les individus ne sont plus dépendants des autres : ainsi, si, suite à l'évolution démographique, il y a moins d'actifs lors de la génération à venir, le problème de financement des retraites ne semble a priori pas se poser.

Ce système est en partie mis en place dans les pays d'inspiration économique libérale, tels que les Etats-Unis. Il pose néanmoins trois problèmes principaux :

- 1) Dans ce système, les plus pauvres, durant leur vie active, ne disposent pas des moyens financiers pour se financer une retraite
- 2) Si l'inflation est forte, la valeur de l'épargne constituée tout au long de l'existence diminue
- 3) Comme l'épargne est placée en Bourse, en cas de krach boursier, la valeur des futures retraites se réduit d'autant.

Nathan, 2004

- 1) Quelles sont les principales différences existantes entre les deux systèmes de retraite existants ?
- 2) Lequel vous semble le plus « juste » ? Pourquoi ?
- 3) Pourquoi une inflation forte peut-elle remettre en question le système de retraite par capitalisation, et pas celui par répartition ?
- 4) Pourquoi le déséquilibre cotisants-retraités peut-il remettre en question le système de retraite par répartition, et pas celui par capitalisation ?

**Document 2 : La crise financière du système de retraite**

Avec un taux de croissance du PIB réduit de moitié par rapport aux « trente glorieuses » et un nombre de chômeurs (non cotisants) dix fois plus grand, les flux de recette se sont infléchis, alors que les dépenses se sont quasiment emballées sous l'effet du vieillissement démographique et du choc lié au départ à la retraite des baby-boomers.[...]

Le vieillissement démographique entre cotisants et retraités dans les régimes de retraite qui sont établis sur le mode de la répartition (les actifs d'aujourd'hui cotisent pour les retraités d'aujourd'hui). On prévoit qu'il y aura 560 inactifs âgés pour 1000 actifs en 2025, contre seulement 363 en 1990. Le déséquilibre financier de ces régimes s'aggravera à partir de 2005-2010, lorsque les classes d'âge nombreuses d'après-guerre commenceront à prendre leur retraite. Le système actuel conçu, pour financer 10 à 15 années de retraite avec une durée moyenne de cotisations de l'ordre de 45 ans, risque de rencontrer de grosses difficultés financières. Il ne pourra pas verser en 2030, des pensions pendant une trentaine d'années à chaque retraité (l'espérance de vie devrait encore gagner d'ici là une dizaine d'années) avec des cotisations basées sur 35 années d'activité. Les Français doivent s'attendre à travailler plus longtemps à ce moment là.

C. Euzéby, « Mutations économiques et sociales en France depuis 1973 », 1998.

- 5) En quoi consiste la crise financière du régime par répartition ? (2 éléments)

**Document 3 : La loi sur les retraites adoptée par le parlement**

Ca y est, le gouvernement peut souffler. Après l'épreuve de la rue au printemps, et celle de l'obstruction pratiquée par l'opposition au début du débat dans l'hémicycle, la réforme des retraites a été définitivement adoptée jeudi 24 juillet 2003 par le parlement. L'Assemblée nationale puis le Sénat ont en effet voté les conclusions de la commission mixte paritaire, rendues mercredi. Elles comprennent quelques modifications apportées en dernière minute par le gouvernement. Ainsi, les salariés qui ont commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans pourront bénéficier d'une surcote pour toutes les années travaillées au-delà du nombre obligatoire. [...] De plus les personnes lourdement handicapés auront le droit de bénéficier d'une retraite anticipée. [...] Enfin, les personnes qui assistent un proche gravement malade pourront racheter cette période pour le calcul de leurs pensions.

Pour le reste, la philosophie de la réforme reste évidemment inchangée. D'ici à 2008, le régime des fonctionnaires sera harmonisé avec celui du secteur privé : la durée de cotisation pour obtenir une retraite complète sera de 40 ans pour tous. Elle passera à 41 ans en 2012 et à 42 ans en 2020. La réforme laisse pourtant dans l'ombre la question de son financement. Un tiers seulement de l'argent nécessaire est amené par le plan Fillon. Pour les deux autres tiers, le gouvernement table sur un chômage à 4.5 % en 2010, un taux qui permettrait de transférer une part des cotisations chômeurs vers les cotisations retraites. Le pari est ambitieux sachant que la France compte actuellement 9.5 % de demandeurs d'emplois.

L'Expansion, le 24/07/03

- 6) La réforme dite Fillon de 2003 repose sur : une hausse des cotisations – une baisse du montant des pensions retraites – un allongement de la durée de cotisation ?

**Document 4 : Une réforme insuffisante ?**

« VERRE À MOITIÉ plein : grâce à la réforme Fillon de 2003, les régimes de retraites seront à l'équilibre jusqu'en 2020, comme le promettait l'ancien ministre des Affaires sociales. Verre à moitié vide : un déficit apparaîtra ensuite et ne cessera de se creuser jusque 2050. Selon le scénario «de base» qu'a examiné hier le Conseil d'orientation des retraites (COR), le besoin de financement des régimes de retraite s'établirait à 0,8% du PIB en 2020 et 3,1% du PIB en 2050, alors qu'il aurait atteint respectivement 1,7% et 4,3%

sans la réforme Fillon. En 2050, le trou représentera «seulement» 1,7% du PIB. Ce scénario repose sur l'hypothèse que les mesures Fillon se traduiront par un âge moyen de départ en retraite en hausse de 2 mois dans le privé et d'un an et demi dans la fonction publique. Il table également sur un retour au plein emploi, c'est-à-dire un taux de chômage de 4,5%, à partir de 2015. Autres projections : une hausse de la productivité du travail et du salaire réel moyen de 1,8% par an ou une fécondité de 1,8 enfant par femme. Autant d'éléments qui restent à confirmer au fil de la longue période considérée, et qui font que ces projections doivent être interprétées avec énormément de précautions. Le COR introduit plusieurs variantes, prévoyant notamment une baisse moins forte du chômage, qui viendrait accentuer le déséquilibre des régimes de retraite en diminuant leurs recettes.

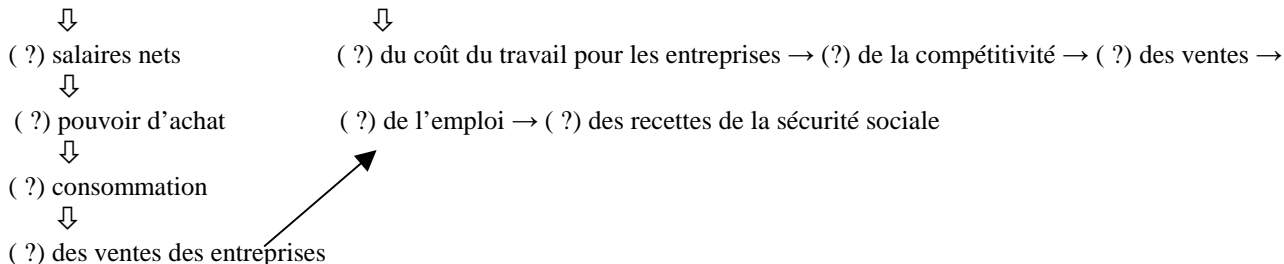
Olivier Auguste, « Retraites : une réforme insuffisante », *Le Figaro*, 07 octobre 2005

- 7) Quel impact cette réforme risque-t-elle potentiellement d'avoir sur le chômage des jeunes ? Pourquoi ?
- 8) Selon vous, quelles difficultés peuvent-elles se poser à la poursuite de l'activité de travailleurs déjà âgés ?
- 9) Expliquez pourquoi la réforme du système de retraite pose la question de la répartition de la valeur ajoutée et est donc nécessairement conflictuelle (au sens de conflits d'intérêt/sociaux).

### Synthèse 1 : Les autres pistes de réformes possibles : avantages attendus et limites

Remplacez les points d'interrogations vers des flèches vers le haut ou vers le bas de manière logique :

- Augmenter les cotisations sociales → ( ? ) des recettes de la sécurité sociale → ( ? ) du problème de financement



- Baisser les pensions de retraite → ( ? ) pouvoir d'achat des retraités → ( ? ) consommation des retraités → ( ? ) des ventes des entreprises → ( ? ) de l'emploi → ( ? ) des recettes de la sécurité sociale

- Relancer la natalité → ( ? ) de la population active future → ( ? ) des recettes futures de la sécurité sociale



Le problème est que c'est une solution qui ne résout pas les problèmes à court terme, et qu'elle n'est pas facile à mettre en œuvre (comment inciter les jeunes à faire plus d'enfants) ?

- Relancer l'immigration → ( ? ) de la population active → ( ? ) des recettes de la sécurité sociale



Le principal problème est alors politique : faire accepter à toute la population une relance de l'immigration.

- Augmenter les charges financières pesant sur les entreprises → ( ? ) des recettes de la sécurité sociale



( ? ) des coûts de production des entreprises → risque de délocalisation de l'activité à l'étranger → ( ? ) des emplois en France → ( ? ) des recettes de la sécurité sociale

### Synthèse 2 : Associez à chaque lettre un des termes suivants : retraites, natalité, démographique, l'immigration, cotisation, solidarité, travaillés, retraités, krach boursier, pauvres, responsabilisation, inflation, capitalisation, actifs, répartition, réduire, augmenter, mérite.

